



Quelle est la durée de Prescription

Par **erhe55**, le **11/04/2011** à **16:17**

Bonjour,

J'ai été condamné pour une affaire d'abus de confiance envers mon ancien employeur en 2009. Cette affaire portée sur des méfaits de 2004 à 2007.

Depuis je suis à nouveau mis en examen par le juge d'instruction pour les mêmes faits de 1997 à 2004.

N'existe-t-il pas une prescription?

Sinon autant faire un jugement par année!

Merci de m'éclairer.

Cordialement

Par **Domil**, le **11/04/2011** à **17:32**

Certains actes peuvent interrompre la prescription. C'est le rôle de votre avocat, qui a accès au dossier, de vérifier ce point

Par **erhe55**, le **12/04/2011** à **07:49**

Bonjour,

Je le rencontre en fin de semaine.

Je ne comprends pas pourquoi faire de cette affaire 2 affaires.

C'est bien la justice qui a pris en compte seulement la période de 2004 à 2007!

Je pensais que le jugement rendu je pouvais espérer être tranquille mais il n'en est rien!

Par **plebriquir**, le **13/04/2011** à **17:33**

Bonjour,

De mémoire, la prescription de l'abus de confiance court à compter de sa révélation.

Vous avez en effet été jugés pour des faits de 2004 à 2007, mais pas pour des faits de 1997 à 2004.

Il s'agit donc de faits nouveaux.

Bien cordialement,

Pierre Lebriquir

Par **Domil**, le **13/04/2011** à **17:47**

ce n'est pas l'abus de biens sociaux dont la prescription court à partir de la révélation ?

Par **erhe55**, le **14/04/2011** à **06:30**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien.

En effet c'est la même affaire!

La première fois la justice n'a tenu compte que de la période de 2004 à 2007 car avant les faits était prescrits, je pense. Maintenant on revient en arriere...

Merci de m'éclairer.

Salutations

Par **erhe55**, le **30/04/2011** à **11:50**

Bonjour,

Mon avocat doit vérifier exactement le délai de prescription.

A ce jour, aucunes nouvelles.

Avez-vous d'autres idées?

Merci